

Décider sans risque : sécuriser ses prises de décision publiques

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 3 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Identifier les zones de vigilance lors des délibérations et arbitrages
- Analyser les impacts juridiques et éthiques des décisions
- Adopter les bonnes pratiques pour sécuriser les procédures
- Utiliser les outils disponibles pour anticiper les contentieux

Public Visé

Maires, adjoints, conseillers municipaux, présidents de commissions

Pré Requis

Etre élu local nouvellement élu ou changeant de responsabilités

Objectifs pédagogiques

Identifier les zones de vigilance lors des délibérations et arbitrages
Analyser les impacts juridiques et éthiques des décisions
Adopter les bonnes pratiques pour sécuriser les procédures
Utiliser les outils disponibles pour anticiper les contentieux

Méthodes et moyens pédagogiques

- Jeux de rôle, décryptage de cas locaux, support pratique clé-en-main
- Support pédagogique numérique remis aux participants, via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

Un expert de la décision publique sécurisée.

Formation animée par un professionnel expérimenté du secteur public, spécialiste de la sécurisation juridique et opérationnelle des décisions.

Il apporte une approche claire, pragmatique et fondée sur des cas réels pour aider élus et agents à décider en toute confiance.

Parcours pédagogique

- **1. Les risques liés à la prise de décision**
- Subventions, marchés publics, urbanisme, attribution de locaux
- **2. La transparence de l'action publique**
- Obligations d'information, accès aux documents, traçabilité
- **3. Sécuriser la procédure**
- Préparer les délibérations, informer le conseil, consulter les bons acteurs
- **4. Outils d'aide à la décision**
- Guides pratiques, modèles de délibérations, checklists

Cette formation permettra d'éviter les contentieux en intégrant systématiquement la dimension juridique et éthique dans les arbitrages. Elle professionnalisera la pratique décisionnelle des élus, garantissant leur sérénité dans l'exercice du mandat.

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
- **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée **Tarifs (net de taxes)**

3.00 Heures
0.5 Jour

Effectif
De 3 à 15 Personnes

Inter (Par personne) : 240.00



Contactez-nous !

Julien LAUDAT

Responsable Développement & Coordination péda

Tél. : 0153391424

Mail : julien.laudat@adiaj.org